

Réserve de la Milice.—Outre la milice active, il existe, mais sur le papier seulement, une réserve de la milice dont les cadres permettraient la levée d'unités supplémentaires en cas d'extrême besoin. Ses effectifs se soumettent bénévolement à l'entraînement et aux manœuvres, lesquels n'entraînent aucune dépense pour le trésor.

Les formations de réserve de la milice active, qu'il ne faut pas confondre avec la réserve de la milice dont il vient d'être parlé, comprennent :

- Les officiers de réserve (personnel spécial).
- Une unité de réserve de chaque unité active.
- La réserve régimentale et les dépôts (cavalerie et infanterie).

Ces unités de réserve de la milice active sont destinées à l'enrégimentation des officiers et des hommes ayant fait leur service dans la milice active ou familiarisés avec la vie militaire.

Lorsqu'ils terminent leur service dans la milice active, les hommes ne sont pas automatiquement affectés à la réserve. Ces unités se recrutent par voie d'enrôlement.

Districts militaires.—Pour le recrutement, l'instruction et le commandement de sa milice, le Canada est divisé en onze districts militaires, le commandant de chacun d'eux étant assisté par un état-major de district.

Crédits de la Milice.—Le tableau 3 relève les crédits affectés à la milice durant les six exercices terminés le 31 mars 1927-1932.

3.—Crédits affectés à la milice, exercices terminés le 31 mars 1927-1932.

Affectations.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931.	1932.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Etat-major	325,000	341,000	349,000	349,000	345,000	332,000
Corps des cadets	400,000	500,000	500,000	500,000	500,000	400,000
Dépenses imprévues	32,000	43,000	44,000	44,000	44,000	44,000
Génie et travaux du génie	566,000	803,900	830,000	830,000	830,000	736,000
Magasins militaires	462,000	682,799	988,800	988,800	1,000,300	683,000
Fabriques	420,000	472,395	587,000	587,000	587,000	550,000
Milice active temporaire	1,712,000	2,059,800	2,309,000	2,301,100	2,324,500	2,006,000
Force permanente	4,860,000	4,887,500	5,038,000	5,045,900	5,011,000	5,050,000
Collège Royal Militaire	365,000	365,000	375,000	375,000	375,000	386,000
Topographie	35,000	40,000	45,000	45,000	45,000	45,000
Totaux	9,177,000	10,195,394	11,065,800	11,065,800	11,061,800	10,232,000
Administration civile	763,889 ¹	808,010 ¹	800,505 ¹	850,755 ¹	849,860 ¹	832,230 ¹
Grands totaux	9,940,889	11,003,404	11,866,305	11,916,555	11,911,660	11,064,230

¹ Ministère de la Défense Nationale.

Sous-section 3.—Service de l'aéronautique.

La loi de la Défense Nationale de 1922 a placé dans les mains du ministre de la Défense Nationale l'autorité, les pouvoirs et les attributions que possédait la Commission de l'Air, en vertu de la loi de 1919 qui l'avait créée.

Le Service de l'Aéronautique a trois fonctions:—

- (1) La défense aérienne du pays.
- (2) La direction des opérations aériennes des services du gouvernement.
- (3) Le contrôle de l'aviation civile.